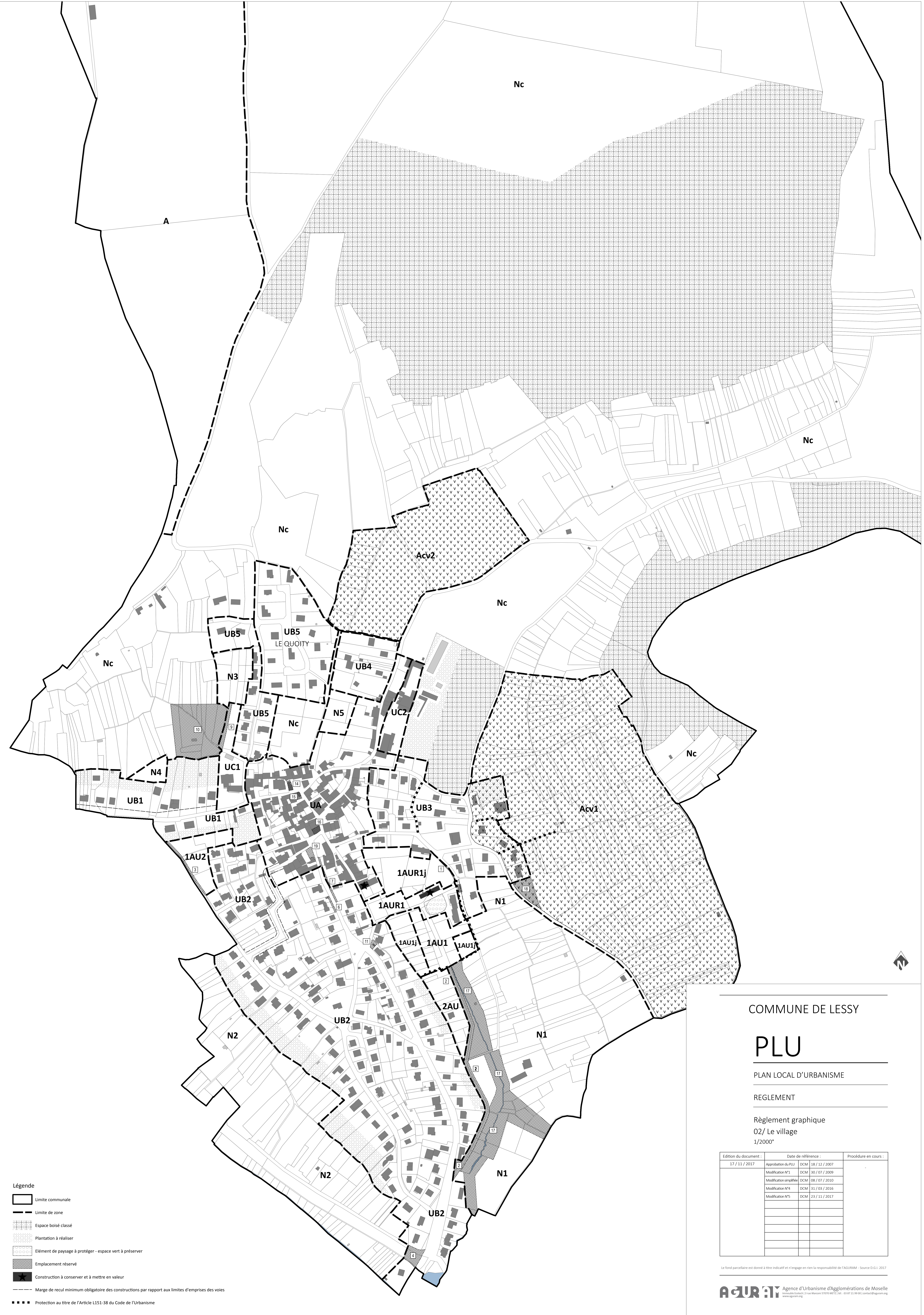




Légende

- Limite communale
- Limite de zone
- Espace boisé classé
- Plantation à réaliser
- Elément de paysage à protéger - espace vert à préserver
- Emplacement réservé
- Construction à conserver et à mettre en valeur
- Marge de recul minimum obligatoire des constructions par rapport aux limites d'emprises des voies
- Protection au titre de l'Article L151-38 du Code de l'Urbanisme

COMMUNE DE LESSY

PLU

PLAN LOCAL D'URBANISME

REGLEMENT

Règlement graphique
02/ Le village
1/2000*

Edition du document :	Date de référence :		Procédure en cours :
	17 / 11 / 2017	Approbation du PLU	
		DCM	18 / 12 / 2007
		Modification N°1	DCM
		Modification simplifiée	DCM
		Modification N°4	DCM
		Modification N°5	DCM

Le fond parcellaire est donné à titre indicatif et n'engage en rien la responsabilité de l'AGURAM - Source D.G.I. 2017